Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Où aller aujourd'hui ?

MARCHE AUX OISEAUX. — Place Chevreul, toute la matinée jusqu'à une heure.

ECOLE DES ARTS INDUSTRIELS. — A 8 heures 1/2 du matin, cours de teinture. — Musée ouvert de 10 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

HOTEL-DIEU. — Visite aux malades de 11 heures à midi.

HOSPICES CIVIL ET DE BARBIEUX. — De 11 heures à midi, visite aux vieillards.

HOSPICE CIVIL, rue de l'Hospice. — Concert de 11 heures à midi par l'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiens Français.

PARC DE BARBIEUX. — Concert public de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2 par la Grande Fanfare.

PLACE DE LA NATION. — De 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2, concert public par la Concordia.

VELODROME ROUBAISIEN. — A 4 heures 1/2, grande course de demi-fond.

L'enlèvement des ordures

Ainsi que nous l'avons dit, le quartier de l'Epeule n'était pas le seul où les poubelles garnissaient les trottoirs jusqu'à la tombée de la nuit. Tous les faubourgs de Roubaix se trouvent dans le même cas et nous sommes, chaque jour, environnés d'un cordon de récipients qui n'ont rien de bien agréable comme odeur, mais qui par malheur ne manquent pas d'être parfois très odoriférants.

Nous avons promis de prouver par lettre l'incurie de la municipalité.

Voici la deuxième série. Hélas ! nous ne sommes pas au bout.

« Monsieur le Rédacteur,

» Pouvez-vous quelque chose pour nous. Dans la rue du Tilleul, les ordures sont enlevées tous les jours entre trois et quatre heures du soir ; on en voit de tous les côtés, et lorsqu'on rencontre une courée c'est par dix ou quinze que les seaux se trouvent sur le trottoir.

» J'étais venu habiter le quartier pour être tranquille, mais je ne puis m'accoutumer à voir, plantées comme des jalons les boîtes à ordures ménagères.

» Je vais faire comme beaucoup d'autres, je vais me retirer, soit à Croix, soit à Wattrelos, obligé de quitter cette ville de Roubaix où je suis né, où j'ai acquis par mon travail des petites ressources et où j'aurais voulu finir mes jours, mais sans être empesté.

» Veuillez agréer, etc. .

Un petit rentier. »

Que pouvons-nous répondre à notre correspondant ? Rien.

Nous soumettons sa lettre à ceux qui peuvent quelque chose, en soulignant la dernière phrase, car elle nous a frappé.

Quand il n'y a pas de précautions prises dans une ville, au point de vue hygiénique, on doit s'attendre à voir les habitants émigrer s'ils ne veulent pas s'exiler dans des rues malsaines et dans des bouges infects.

On trouverait peut-être dans la malpropreté des rues le motif de la diminution de population dont la Gazette des capitalistes a très peu parlé cette année parce que ses amis étaient à la mairie.

Quoi qu'il en soit, nous soumettons cette première lettre d'un habitant du quartier du Tilleul à l'administration municipale.

Nous en avons d'autres émanant de la rue de Bouvines, de la rue Jouffroy, en un mot, de toutes les rues adjacentes à la rue du Tilleul.

Si le besoin continue à s'en faire sentir, nous continuerons cette intéressante publication qui pourra servir à M. Montesquiou de Fezensac, le célèbre chef des odeurs suaves, le jour où il lui viendra à l'idée de composer un sonnet sur ce qu'on renifle à Roubaix depuis le matin jusqu'au soir ; depuis le 1er janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre.

A. ELHERT.

Mettons au point

Sous le titre : Double démenti à une calomnie, la Gazette des mines publie un entrefilet suivi d'une lettre adressée à son rédacteur en chef par un médecin de l'Hôtel-Dieu.

Nous répondrons à toutes leurs insinuations :

1° Nous n'avons calomnié personne, nous posé une simple question. Cela est bien permis, peut-être, même lorsque ce sujet d'une congréganiste au lasso de brigadier et d'un est pas interdit, croyons-nous, de se renseigner sur ce qui se passe dans des hôpitaux appartenant, au surplus, aux conseillers et non aux médecins-chefs.

2° Si la gazette des mines a reçu Mme Laurence Marquet, nous avons eu tous deux, l'honneur de se voir seuls et ce que nous avons dit n'est pas tout à fait ce que la gazette lui fait dire.

En ce qui concerne le vésicatoire, elle a bien dit : surtout à la jambe droite ; ce qui n'est pas la même chose. En ce qui concerne le cataplasme brûlant, elle nous a affirmé qu'il avait été posé. Elle ne nous a jamais dit que le repos fait partie des prescriptions. Du reste, nous avons cité hier ses propres paroles.

3° Le médecin de faire que la malade pourrait donner sa déclaration en l'absence de sa gardienne, puisque précédemment elle avait demandé sa sortie.

La malade nous a dit, dans notre bureau, qu'elle espérait rentrer dans quelques jours à l'hôpital et qu'elle craignait qu'on ne lui fasse mauvaise figure à cause de l'article paru dans la Gazette. Voilà les torts indépendances dont paissait la pauvre femme.

Et maintenant, comme dit le médecin, l'incident est clos ; espérons qu'il aura servi à quelque chose, que ces dames de l'hôpital auront désormais la main un peu moins leste et enlèveront les vésicatoires dans les règles.

Syndiquez-vous !

Nous avons donné au public communication d'une lettre que nous adressait un groupe d'employés de commerce roubaisiens désirant, disaient-ils, dans la signature être sous le contrôle de l'inspecteur du travail.

Une première enquête aussi sommaire que rapide nous a permis de comprendre les motifs pour lesquels ils désiraient ce contrôle.

A Roubaix, comme dans beaucoup d'autres villes pour ne pas dire dans toutes, les grands magasins offrent à l'employé des conditions hygiéniques déplorables.

La ventilation est insuffisante, l'air de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans l'intérieur, l'atmosphère qu'on respire des plus propres à peupler nos villes de candidats à la tuberculose, candidats qui finissent toujours par être admis car leur sort ne pouvant s'améliorer il est bien clair que l'état de la santé fera exactement la même chose et se gardera bien d'offrir la plus légère amélioration.

Certainement les employés comme tous les autres prolétaires de France vont bénéficier de la loi que le Sénat vient de voter sur le repos hebdomadaire : le patronat va se trouver dans l'obligation de leur octroyer ce qu'il avait toujours refusé jusqu'ici, un jour de congé par semaine, un jour complet, mais ce n'est pas tout encore. Il ne devra pas, il ne pourra pas s'arrêter, se borner l'action des employés de commerce roubaisiens.

Ouvriers comme leurs camarades des usines ; ils ont le droit de réclamer une protection identique à celle des autres ouvriers. L'inspecteur du travail pourrait travailler très utilement dans certains magasins de notre ville, il éviterait aux employés bien du surmenage inutile et dangereux, il arriverait à rendre la vie supportable à toute une catégorie d'ouvriers qui échappent à sa surveillance.

L'employé est très peu payé la plupart du temps, un salaire plus rémunérateur est nécessaire pour assurer son existence, pour lui permettre de se créer une famille. Il lui faudra donc encore lutter pour obtenir cette rétribution plus juste et plus équitable.

Enfin il ne faut pas oublier qu'il existe presqu'autant d'employées que d'employés. Ce sera donc un devoir de solidarité que de prendre en main la cause des sœurs de misère et de réclamer pour elles le même salaire que pour les hommes puisque le travail est identique.

Mais tout cela comment pourrons-nous bien arriver à l'obtenir s'écriait un employé après nous avoir exposé ses doléances. Si je vais en demander seulement la moitié au patron il me montrera la porte et ce sera fini.

Notre interlocuteur avait absolument raison.

On n'a pas le sentiment du groupement chez les employés de commerce roubaisiens, on ne semble pas comprendre que l'union seule rend fort. L'isolé ne pourra rien faire, il se remuera en vain, la masse obtiendra tout ce qu'elle voudra.

Le remède à l'état de choses dont les employés de commerce souffrent est celui que nous indiquions l'autre jour aux trieurs de déchets : le Syndicat.

Au Parquet

ESCROQUERIE A L'ANNONCE. — Nous avons relaté dans notre numéro de samedi 18 mai dernier l'arrestation d'un individu qui à l'aide d'annonces parues dans le journal l'*Echo du Nord*, essayait de vivre en ne faisant rien.

L'escroquerie offrait un emploi de comptable aux appointements de trois cents francs par mois, mais il fallait une caution de cinq mille francs. Des réponses devaient être adressées aux initiales L. D. K. Roubaix.

Plusieurs personnes se laissèrent tromper par cette allégresse au nom et étaient prêtes à verser quand ils reçurent des lettres leur apprenant que, dans l'intérêt de l'Import-Nord de gros, Exportation, H. Charlet, rue du Fresnoy, 38, Roubaix.

Arrêté sur la plainte d'un roubaisien, qui a failli être victime de ses recherches le jeune Charlet fut conduit à Lille.

M. Delale, juge d'instruction, chargé de cette affaire a reçu, après une longue enquête à découvrir la véritable identité. C'est un sieur Henri Leroy, 22 ans, de la condamné plusieurs fois pour même faits.

Le malfaiteur a comparu devant le tribunal correctionnel de Lille où il comparaîtra à l'audience du 27 courant.

UN VOLEUR DE ZINC. — M. Bertinchamp, juge d'instruction à Roubaix, décerna contre Lamal corporel, le jeune Ernest Bollenkens, âgé de 17 ans, apprenti à Roubaix, sous l'inculpation de vol commis, le 11 juin dernier, au préjudice de MM. Dellenbac et Persat.

Il sera jugé à l'audience du vendredi 22 juin.

Les Grèves

CHEZ HUET MAC AVOY

Se solidarisant avec leurs camarades de la rue Bernard, les ouvriers, ouvrant, travaillant au tissage du quai de Dunkerque, ont cessé le travail ce matin. Ils ont aussi un certain d'augmentation au mètre et l'amélioration de leurs salaires.

Le nombre des ouvriers en grève dans les établissements Huet Mac Avoy se trouve donc être de 300.

A ce propos, du nouveau mouvement qui vient de se produire, nous dirons que le tissage de la rue de Dunkerque du bel exemple de solidarité qu'ils viennent de donner en décrétant la grève pour venir au secours de leurs camarades.

C'est un prolétariat vraiment conscient, les ouvriers sont étroitement unis, les patrons se verront dans l'obligation de capituler.

CHEZ LES MAÇONS

Rien de nouveau à signaler, les maçons ont tous leurs chantiers fonctionnant, grâce aux primes de jour en faveur de la continuation de la grève.

Nous avons dit que les [illegible] réunis vendredi, n'en ont rien pris de jour de réflexion.

CHUTE D'UNE ECHELLE

Le jeune Jean-Baptiste Leperre, 15 ans, travaillait au cardage chez M. Le A. Vandenbroucke et Cie, demeurant rue d'Isly, impasse du Nord, 5, était monté sur une échelle pour mettre un manchon sur une cardeuse et manqua de poser et tomba sur le sol.

Dans sa chute, le jeune Leperre s'est fait une plaie de dix centimètres au cuir chevelu. M. le docteur Picquet a prescrit 20 jours de repos.

DANS LE CANAL

Vendredi soir, pendant que les ouvriers vidaient le canal, des enfants ont trouvé près de l'écluse du Calvaire, un seau de table en argent composé de six pièces, deux cafetières, deux sucriers, un petit burette et un cendrier pour fumeur.

Un des sucriers porte les initiales L. D. entrelacées.

Sans doute ces objets proviennent d'un vol.

EXCURSION A BRUXELLES

L'Association Amicale des Anciennes Elèves de l'Institut Sévigné, organise pour le 14 Juillet une excursion à Bruxelles à prix réduits. Le voyage aller et retour, dîner compris, est fixé à 5 francs pour les membres et 8 francs pour les personnes ne faisant pas partie de l'Association.

Les adhésions seront reçues jusqu'au 25 juin chez Mlle Maurey, 82, rue de Valmy, tous les jours à partir de six heures du soir.

UNION COMMERCIALE

Compte-rendu de la réunion du Comité de l'U. C., du mois de juin 1906 :

La réunion est ouverte à neuf heures et levée à dix heures.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Comité prend connaissance du rapport d'un membre de l'U. C. sur la vente au détail chez certains fabricants, pratique très préjudiciable au petit commerce et qui ne tend à rien moins qu'à le supprimer totalement. Cette question est mise à l'étude.

Douze nouveaux membres se font inscrire à l'U. C. ce qui élève notre chiffre à 607 membres actifs.

La presse nous rapporte des nouvelles excellentes de la commission d'enquête des tramways. Le Conseil municipal, la Chambre de commerce et la Compagnie des Tramways ont pris en considération l'idée d'une ligne circulaire reliant la Grande-Place avec le Marché-au-Charbon par la Grande-Rue d'un côté et la rue Pierre-Motte, de l'autre. Cette heureuse combinaison donne satisfaction à tout le monde et surtout aux marchands de place qui ont conçu à un moment donné, tant d'inquiétude sur le maintien du marché de la Grande-Place.

Une nouvelle U. C. qui s'est fondée à Castres, sous les auspices de celle de Louviers nous a demandé nos statuts et tous documents utiles à son développement, satifaction lui a été donnée.

IL CARDE BIEN !

Hier matin, vers huit heures, Mme Blanche Pulson, marchande de poissons, demeurant rue de Lannoy, revenait du Minck.

Passant près de la baladeuse de M. Noël Carron, marchand de charbon, rue d'Isly, 66, qui stationnait rue de Soubise, elle eut son jupon arraché par le chien, qui était attaché à la baladeuse.

Le propriétaire du chien a défrayé Mme Pulson des dégâts.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

LE MONUMENT GLORIEUX

Le monument de l'aéronaute Glorieux sera dans quelques jours orné du médaillon artistique qu'a exécuté le bronzier lillois, M. Courtecuisse, d'après le modèle de l'éminent statuaire, Edgard Boutry, grand prix de Rome.

A partir d'aujourd'hui, et pendant quelques jours, ce petit chef-d'œuvre sera exposé au Musée de l'Ecole des Arts Industriels, place Chevreul, où nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller l'admirer.

Ce bronze, d'une facture remarquable, représente au premier plan l'aéronaute roubaisien au moment où il fut traîné dans la Manche, lors de sa périlleuse ascension en 1887.

Revenu au cercle de l'aérostat, presque submergé, Glorieux, s'évanouissant, fait un suprême appel aux matelots qui ramènent courageusement pour le sauver.

Ce médaillon, en haut relief, est d'une allure hardie, et de plus, son exécution [illegible] curieuse en fait encore un bijou artistique qui couronnera dignement l'œuvre disparue, érigée au sculpteur, par l'architecte, notre concitoyen Arthur Leper.

FETE NATIONALE

Concours de chant et de déclamation

La mairie nous prie d'informer les concurrents du Concours d'harmonie spécial, que les morceaux imposés en déclamation sont à leur disposition et qu'ils peuvent en demander [illegible] — M. H. [illegible], directeur général des [illegible] de l'Hôtel de Ville.

Concours [illegible] pour la section A (drame, [illegible] : Un [illegible] de la tragédie « Phèdre » de Racine.

Pour la section B (comédie) : A la section [illegible] « Son [illegible] », extrait de la scène VIII, acte II, de la pièce [illegible] « Cyrano de Bergerac », de Edmond Rostand.

— Le concours de drames, pièces et comédies [illegible] comme de vaudeville [illegible] Voici un aperçu des pièces [illegible] :

Drames : Le Grand Père ; La Dernière Idylle ; Jean Marie ; Sapho.

Comédies-Vaudevilles : Un Voyage en Suède ; La Source Bourgeoise ; Les Suites d'un premier lit ; Un Mari dans du coton ; Un Service à Blanchard ; Les Deux Sourds.

Les groupes d'amateurs sont informés que deux mêmes pièces ne seront pas admises à concourir. Il y a donc intérêt à s'entendre sans retard avec l'organisateur.

Les conditions et la réglementation des concours [illegible] d'une affiche spéciale qui sera placardée incessamment.

FETE DE NUIT

La Délégation des Associations des Anciennes Lyres du district publie que [illegible] Tourcoing une fête de nuit [illegible] de la [illegible] gymnastique.

RENCONTRE DE CYCLISTES

[illegible] de cyclistes [illegible] rue Saint-Georges [illegible] d'une allure rapide, [illegible] Dunkerque, M. V[illegible], de Marcq-en-Barœul.

[illegible] Dunkerque [illegible] M. V[illegible] [illegible] rue Desmarais.

[illegible] — M. [illegible] et [illegible] Amiens [illegible] Dunkerque [illegible] M. [illegible] — 3. [illegible]

Cinéma gratis tous les Jeudis : Galeries Lilloises

PALAIS D'ETE

Square Jussieu et Dutilleul, Lille.

[illegible] — Concerts sur le [illegible] A 10 heures et demie [illegible] de Zusterman de [illegible] par la Garde de [illegible] par l'Harmonie des [illegible] Neuville-en-Tilleul à 4 heures [illegible] Wattrelos à 5 heures, [illegible] de Lannoy.

[illegible] Place de la Croix-[illegible] par la chorale Union [illegible] 4 heures par « Les Insécables » [illegible] 5 heures, par la « Lyre [illegible] Marcq-en-Barœul ; à 6 heures, par [illegible] de la Place de l'Est ; [illegible] matin, par la Vriendenkring [illegible] 4 heures, par la chorale mixte [illegible] Roubaix ; à 5 heures, par l'Harmonie « Les Accordéonistes » de Lille.

A L'EXPOSITION

La section [illegible] a complètement terminé son installation à l'Exposition. Cette installation, dessinée de suite, est superbe et se [illegible] parfaitement de somptueuses étoffes et de lourds tapis d'Orient.

La section impériale ottomane est placée sous le haut patronage de Son Excellence Salik Munir Pacha, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Sultan, près de la République française. Le commissariat général est composé de M. Georges Vaxelaire, consul de Turquie à Bruxelles, commissaire général ; Agot bey Cherbetgian, commissaire délégué de la section impériale ottomane aux expositions de Bruxelles et de Liège, commissaire général adjoint ; de M. *Crémont-Mouquet*, consul de Turquie à Lille, commissaire délégué et secrétaire général ; de M. Edouard Sauvage, chancelier du consulat de Turquie à Lille, et M. Amelin, secrétaire du commissariat général, de Me Georges de Ro, conseiller légiste à la Légation impériale ottomane.

Les membres du comité d'honneur sont : Chesnel Bey, consul général de Turquie, à Paris ; Joussouf Zia Bey, consul général à Marseille ; MM. Achille Adam, consul à Boulogne-sur-Mer ; Botty, à Nice ; Lemaître-Ferret, à Rouen ; Pitre-Demange, à Nantes ; Postel à Cherbourg ; Robin, à Lyon ; Soulez-Lacaze, à Bayonne ; Moustapha Djelabed-dine Bey, vice-consul à Marseille ; Sauvaine, à Cette ; Piéraghe, à Bastia.

La section sera inaugurée officiellement samedi 30 juin, par Son Excellence, le général Tewfik-Pacha, aide de camp général du Sultan, délégué par le gouvernement ottoman. Le général sera accompagné de plusieurs membres de l'ambassade de Turquie à Paris et de la Légation de Turquie à Bruxelles. Il présidera le soir, à 7 heures, un grand banquet qui aura lieu dans le pavillon du Palmarium à l'Exposition.

LA GREVE DES MAÇONS

La plus grande partie des maçons et manœuvres en grève ont repris le travail samedi matin dans les chantiers. Le travail sera complet partout lundi matin.

LE BALLON CAPTIF DE L'EXPOSITION

Le ballon captif de l'Exposition a fait, durant la journée de samedi, de nombreuses ascensions, sous la direction de M. Paul Lepitre, aéronaute. Les amateurs sont allés en foule dans l'enceinte de l'aérostat attendre leur tour d'ascension à 250 mètres d'altitude.

IL FAUT PURGER

L'agent de sûreté Lauvze a arrêté samedi matin, Armand Chopelet, 21 ans, tisseur, demeurant boulevard de l'Egalité, en vertu d'un contrat de [illegible] pour un prison du tribunal de simple police.

Le même jour, le sous-brigadier de sûreté Lauvze, a arrêté Henri Lecouvreur, 40 ans, [illegible] demeurant à Roubaix, rue du Chemin de fer, en vertu d'une condamnation du tribunal de police de Lille.

Chacun des deux condamnés a été transféré à Lille samedi après-midi.

Mouvement social

Parti Socialiste

LA MANIFESTATION DU 24. — Des cartes d'entrée pour le punch (0.50 c.) et pour la conférence (0.25 c.) seront mises en vente à dater de jeudi au local « La Paix », 53, boulevard de Belfort ; aux estaminets suivants : Wattrelos, A. Cornille, Oscar Wiffels, Emile Decock, boulevard de Belfort ; T. Denève, place de la Liberté, au *Plat d'Or*, Grande-Place, 9 ; H. Kimpe, *Au Lion bleu*, rue de Tourcoing ; Henri Therin, [illegible] des rues du Fontenoy et de la Lys ; Arthur [illegible], rue de l'Epeule, 73 ; Emile Vlieghe, [illegible] rue de Roubaix ; Gustave Plancqueel, *La Bière d'Or*, derrière l'église Saint-Jean-Baptiste ; Victor Prédin, rue Desrousseaux, 110 ; Arthur [illegible], angle des rues de Lannoy et des [illegible] ; Gustave Doise, rue de Pile, 55 ; [illegible] Dubois, Théodore Delsart et Julien [illegible], Grande-Rue ; Jules Fillieres, *Au Tonneau*, rue de la Paix ; Cyrille Lemers, rue du [illegible] ; *Aux Cloches de Corneille*, Rodolphe [illegible], rue de l'Alma, 244, et, en général, dans les locaux des groupes du Parti.

SYNDICAT DES MECANICIENS. — Aujourd'hui dimanche 17 juin, à neuf heures et demie [illegible] du matin, aura lieu la grande [illegible] du Syndicat, au siège, 9, Grande-Place, au « Plat d'Or ».

[illegible] : Comité [illegible] des sections ; [illegible] d'une conférence ; présentation de [illegible] syndiqués ; propagande ; inauguration [illegible] ; questions diverses.

[illegible] de cette réunion, le comité se [illegible] après à tous les syndiqués qui le peuvent, en y assistant, [illegible] nombreuse.

SYNDICAT DES TYPOGRAPHES. — Le Syndicat [illegible] aujourd'hui dimanche, à quatre heures [illegible] de l'après-midi, salle Lecrenier, [illegible] indispensable.

UNION DES SYNDICATS ROUBAISIENS. — [illegible] du Comité [illegible] de l'Union des syndicats [illegible] ce jour, à dix heures du matin, [illegible] ; [illegible] chez Dehoucq, rue [illegible] 17.

[illegible] et [illegible] Amiens [illegible] qui [illegible] ; [illegible] M. [illegible] directeur général de l'Hôtel de Ville.

Concours [illegible] pour la section A (drame, [illegible] : Un [illegible] de la tragédie « Phèdre » de Racine.

Pour la section B (comédie) : A la section [illegible] « Son [illegible] », extrait de la scène VIII, acte II, de la pièce [illegible] « Cyrano de Bergerac », de Edmond Rostand.

— Le concours de drames, pièces et comédies [illegible] comme de vaudeville [illegible] Voici un aperçu des pièces [illegible] :

Drames : Le Grand Père ; La Dernière Idylle ; Jean Marie ; Sapho.

Comédies-Vaudevilles : Un Voyage en Suède ; La Source Bourgeoise ; Les Suites d'un premier lit ; Un Mari dans du coton ; Un Service à Blanchard ; Les Deux Sourds.

Les groupes d'amateurs sont informés que deux mêmes pièces ne seront pas admises à concourir. Il y a donc intérêt à s'entendre sans retard avec l'organisateur.

Les conditions et la réglementation des concours [illegible] d'une affiche spéciale qui sera placardée incessamment.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CONCERT PUBLIC

[illegible]

ETAT CIVIL

[illegible] du 16 juin 1906

[illegible] — Charles Dhombrin, [illegible]

[illegible]

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 152, RUE DE PARIS — TOURCOING

Le dimanche 17 Juin à Tourcoing

[illegible]

Nous adressons nos félicitations à M. Albert Courquin et aussi à la société Le Tir National, pour avoir su former et entraîner des hommes capables de défendre honorablement nos couleurs à l'étranger.

[illegible]

Tirage d'emprunt

[illegible]

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 16 juin 1906

[illegible]

Ceci vous est spécialement réservé par les GALERIES LILLOISES 60, rue du Sud, Lille
VENDENT DES VOITURES D'ENFANTS caisse bois, garnie tissus, bourrelets, fort capitonnée 29,95 depuis
2e en plus prime GRATUITE une PHOTOGRAPHIE de Bébé !!
Voir Bulletin catalogue au Bureau des Galeries Lilloises

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PROCES-VERBAUX. — Les nommés Rys Adolphe, 28 ans, représentant de commerce, demeurant à Roubaix, rue de Mézières, 33, et Henri Carette, demeurant également à Roubaix, rue Pellart, 4 bis, ont été l'objet d'un procès-verbal, pour avoir circulé en vélo sur les trottoirs de la commune.

RECOMPENSES. — Trois médailles en vermeil, d'une valeur de 30 francs, viennent d'être accordées par le Conseil général à la « Patriote » de Croix, à la société de tir les « Carabiniers » et à la « Revanche », société de tir.

DUCASSE. — Aujourd'hui dimanche et lundi (17 et 18 juin), ducasse de la rue du Progrès. Des attractions nombreuses y seront organisées.

A cette occasion le maire a accordé une permission de deux heures du matin aux cabaretiers et débitants des rues Basse, Amiral-Courbet, du Progrès et de Thionville.

ETAT-CIVIL du 15 juin. — Naissance. — Michiels Michel, rue des Ogiers, maisons Decottignies.

WATTRELOS

SOCIETE REPUBLICAINE DES CONFERENCES POPULAIRES. — Section de Wattrelos, délégué M. le docteur F. Dupré. — Demain lundi, 18 juin, à huit heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de l'Alcazar, chez M. Steux-Delcroix, 27, rue Carnot, grande conférence sous la présidence de M. B. Wellhoff, délégué régional des sections du Nord et du Pas-de-Calais.

« La République et son œuvre », par M. Lévy-Lehmann, professeur à la Faculté de Droit de Lille.

Les Dames sont instamment priées d'assister à cette conférence.

LA DUCASSE. — La ducasse de Wattrelos s'annonce comme devant être très brillante cette année.

La Grand Place et la place du Moulin sont envahies par les marchands forains de tous genres.

Le soir, il y aura bal à grand orchestre, dans la vaste salle des fêtes, chez notre ami Brillaut.

LE SERVICE DES POSTES A WATTRELOS. — Grâce aux nombreuses démarches faites par notre sympathique et dévoué conseiller général, le citoyen Briffaut, le service de la distribution va être sensiblement amélioré à partir du 16 juin.

Le nombre de facteurs qui était de quatre va être porté à six.

Nous apprenons, en effet, les nominations de MM. Legrand Félix et Forest Paul, de Roubaix, à l'emploi de facteur local dans notre commune.

Nous remercions vivement l'administration des postes et M. le préfet du Nord d'avoir donné satisfaction à notre laborieuse et nombreuse population.

Dirigé par Mme Canonne, l'intelligente rebouteuse que nous avons le bonheur de posséder depuis aujourd'hui vingt-cinq ans, nous sommes persuadés que le service marchera à la satisfaction de tout le monde.

Un groupe de vrais républicains de Wattrelos.

COMINES

Les apaches cléricaux

Nos lecteurs se souviennent de l'événement tragique qui, le 7 mai dernier, souligna l'ignoble conduite des cléricaux durant toute la campagne électorale.

Un certain M. Renard avait pavoisé pour fêter la victoire de Grousseau, candidat du parti. Des ouvriers étaient venus lui demander de retirer cet emblème provocateur. Le sieur Renard apparut à la fenêtre, un fusil à la main, et sa digne épouse, vint à la rescousse, lançant un récipient plein d'un liquide corrosif.

Elle en lança le contenu sur la foule ; plusieurs personnes furent atteintes.

Cet acte ayant fait [illegible] au Parquet de Lille, M. Dufour, juge d'instruction, qui commit M. Bertin, directeur du laboratoire municipal, à l'examen des vêtements brûlés par le liquide.

Interrogés, les époux Renard avoir tenté [illegible] contre la foule. Le sieur Renard prétendit n'avoir pas eu en main son fusil, la femme dit n'avoir jeté que du sable.

Cependant, M. Bertin, après examen, conclut que les vêtements ont bien été brûlés par une solution de soude caustique.

L'intention de blesser la foule était donc évidente chez les apaches cléricaux, enragés de fanatisme.

Le plus amusant, c'est que quelques bonichards [illegible] prétendent que les victimes de l'attentat avaient brûlé elles-mêmes leurs vêtements, ce qui a été reconnu [illegible].

[illegible] pour répéter [illegible] énergumènes [illegible] au tribunal, c'est le [illegible] !

GLACE A 2 CENTIMES LE KILO

La Grande Brasserie « LA LILLOISE » a l'honneur de rappeler à sa nombreuse clientèle que depuis le 1er juin elle fournit de la Glace pure et cristalline à 25 centimes les 25 livres.

Bureau : 55, RUE NATIONALE
Téléphone 795 1696-1

Notre Souscription

Pour les victimes des mines de Courrières

Quarante-deuxième Liste

Quête faite par la commune de Déchy (Ardennes) : M. Massot, maire de Déchy, 2.00 — 2000 00
La Lyre, à Déchy, 50 00
Liste numéro 52. — Moteur Joseph, Annœux, 2.00 — Le mix Lamour, à Lannoy, 0.50 — Delannoy Isaac, Lallaing, 0.50 — Norbert Dupont, Flines, 0.50 — Beaucourt Auguste, Auchy, 0.50 — Vanfleteren Georges, Auchy, 0.50 — Total — 3 50
Liste numéro 54. — J. Lorlaux, Bruay, 2.00 — Malvina Lalitte, 0.25 — Lorlaux Paul, 0.50 — Manceau Désiré, 1.00 — Lorlaux Jean, 0.50 — Total — 4 25
Listes remises par divers secrétaires des sections syndicales du Bassin du Nord et autres. — Par Levin J.-Bte, secrétaire de la section de Flines, 406.45 — Par Beaumont Edouard, secrétaire de la section de Waziers, 120.00 — Par Prette Michel, secrétaire de la section de Carvin-Oignies-Lens, 45.35 — Par Lucas Emile, secrétaire de la section d'Ecaillon, 55.30 — Par Doye Arthur, secrétaire de la section de Roost-Warendin, 25.10 — Par Gérard Jean-Baptiste, 18.65 — Par Persiaux-Lancelle Jean-Baptiste, pointages, 151.10 — Par Goniaux Ch., 65.55 — Par Carlier Louis, Pont-de-la-Deule, 5.10 — Par Lanselle Casimir, Douaniers, 60.85 — Par Quindain Charles, 29.00 — Par Urbain Adolphe, 12.00 — Par Dupriez-Dufour, 83.85 — Par Découfaire Edouard, 59.15 — Par Lanselle Emile, 27.55 — Par Defontaine Auguste, Dechey, 62.75 — Par Duval, Douai, 2.00 — Total 1242.75 — Frais de poste, 1.60 — Reste — 1241.15
Liste numéro 292. — Wagon-Charton, 5.00 — J. Bara (usine caoutchouc), 5.00 — Potez Albert, élève en pharmacie 5.00 — Les employés, ouvriers et ouvrières de la caoutchouterie, Hérin-Liétard, 5.00 — Louchet, 1.00 — A. Decourcelle, 1.00 — Delacroix Louis, 1.00 — Vve Lemire, Couteau, 1.00 — Cafler Hector, 1.00 — Désiré Norguet, Petite-Place, 1.00 — Vve Delattre, 2.00 — R. Dubois, 0.50 — Liénard, 0.50 — Louchart, instituteur, 0.50 — Thedrez, 1.00 — Caron Jean, employé au Calffa, 0.50 — Mme Vve Daubrèze, 0.50 — Wuillay, 0.20 — Droissart pour Pelhomme, 10.00 — Jacquart-Maréchal, boulanger, 1.00 — Froissart Louis, 1.00 — O. Caudron, Petite Place, 1.00 — F. Paul, 1.00 — Tabany Laurent, instituteur, 0.50 — Total — 47 80
Total de la 42e liste — 2345 90
Listes précédentes — 71986 10
TOTAL A CE JOUR — 74332.00